

OFFRE D'EMPLOI - EXTERNE

Opérateur.trice à l'assainissement des eaux

Service de la gestion des eaux

DESCRIPTION D'EMPLOI

Envie de faire une différence chaque jour ? Prêt à transformer chaque goutte d'eau usée en un acte vital pour notre environnement ? Joins-toi à notre équipe d'opérateurs en assainissement des eaux et contribue à rendre nos écosystèmes plus sains et durables, un traitement à la fois.

Ce que nous offrons :

- Salaire entre 36,93 \$ à 37,78 \$;
- Poste syndiqué, col bleu;
- Horaire de 40 heures par semaine (lundi au jeudi de 6 h 30 à 12 h et de 13 h à 15 h 30 et le vendredi, de 6 h à 12 h);
- Équipement de travail fourni;
- 14 journées fériées;
- 2 congés mobiles;
- 80 heures maladie;
- Semaine de garde selon un horaire en rotation ;
- Assurance collective et fonds de pension;
- Programme d'aide aux employés ;
- Et plus encore !

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Relevant du chef de division – Service de la gestion des eaux, l'opérateur à l'assainissement des eaux a pour principale fonction de surveiller et opérer les stations d'épuration et les postes de pompage, sur l'ensemble du réseau de la municipalité afin d'assurer une saine gestion des eaux usées.

Plus précisément, le titulaire du poste devra :

- Surveiller et opérer les systèmes de contrôle informatisés et l'équipement connexe dans les usines de traitement des eaux usées, des étangs d'oxydation et de son réseau afin de respecter, en tout temps, les exigences et normes environnementales ;
- Patrouiller dans l'usine pour vérifier les pompes, moteurs, filtres, chlorateurs et autres pièces d'équipement ;
- Effectuer régulièrement la lecture des indicateurs de niveau, des appareils de mesures et des autres instruments d'enregistrement afin de détecter les défaillances de l'équipement et de s'assurer du bon fonctionnement dans les limites prévues ;
- Prélever les échantillons, effectuer les tests et analyser les résultats afin de respecter, en tout temps, les normes environnementales ;
- Effectuer les vérifications de sécurité dans les installations et sur les terrains ;
- Remplir des rapports et assurer la mise à jour du cahier d'exploitation de l'usine ;
- Effectuer des travaux d'entretien mineur et/ou collaborer à l'installation ou à la réparation des machines des usines, si nécessaire ;
- Préparer les solutions de produits chimiques, les manipuler et s'assurer d'un niveau adéquat des réservoirs ;
- Effectuer le rinçage du réseau d'aqueduc ;
- Assurer le suivi de l'inventaire du matériel ;
- Effectuer les appels de services lorsque requis ;
- Remplacer, à la demande du supérieur immédiat, l'opérateur à l'usine de production d'eau potable.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES REQUISES

Formation et expérience requise :

- Diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite de procédés de traitement de l'eau ou en assainissement des eaux usées ;
- Détenir le certificat de qualification en traitement complet d'eau de surface ou souterraine et réseau de distribution valide ;
- Posséder deux (2) à trois (3) années d'expérience pertinentes dans le domaine ;
- Détenir un permis de conduire classe 5 valide.

Aptitudes et compétences requises :

- Être courtois et avoir une bonne capacité à établir des relations interpersonnelles ;
- Détenir un sens de l'organisation, de la créativité et d'esprit d'équipe ;
- Maîtriser la suite MS Office ;
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé.

DATE D’AFFICHAGE

Tu as jusqu'**au 25 mars inclusivement** pour nous faire parvenir ton curriculum vitae accompagné d'une photocopie des diplômes requis par courriel à rh@ville.beauharnois.qc.ca.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

La Ville de Beauharnois souscrit au principe d'équité en emploi et offre des opportunités d'emploi à tous sans égard à leur sexe, origine ethnique ou tout autre critère de discrimination illégal. Dans ce document, le générique masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.
